

Frais de gestion annuels pour les comptes autogérés

150 \$ Premier compte	75 \$ Deuxième compte au nom du rentier *
100 \$ Comptes non enregistrés**	

* Le rabais ne s'applique pas aux comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), aux comptes de particuliers, de sociétés ou conjoints.

** Le rabais ne s'applique qu'aux comptes ouverts à partir du 28 juillet 2023 et si le client possède déjà un compte à la Société de fiducie Olympia.

Les frais de gestion annuels sont facturés immédiatement à l'ouverture du compte et sont calculés au prorata à moitié prix pour les comptes ouverts entre le 1er juillet et le 30 novembre de chaque année. La totalité des frais de gestion annuels sera ensuite facturée le 1er janvier de chaque année subséquente.

Frais de compte non enregistré affilié à un courtier

100 \$ Gestion annuelle *	40 \$ Achat en ligne de TMD
---------------------------	-----------------------------

* Le rabais ne s'applique que si le client possède déjà un compte à la Société de fiducie Olympia.

Les frais de gestion annuels sont facturés immédiatement à l'ouverture du compte et sont calculés au prorata à moitié prix pour les comptes ouverts entre le 1er juillet et le 30 novembre de chaque année. La totalité des frais de gestion annuels sera ensuite facturée le 1er janvier de chaque année subséquente.

Frais pour titres sur le marché dispensé (TMD)

75 \$ Achats ou échange de titre (rachat ou transfert)	100 \$ Cotisation en nature *
150 \$ Achat de titres privés sans courtage **	2 \$ Dépôt des distributions en nature (RRD - régime de redistribution des dividendes/distributions) ***
15 \$ Rachat de titres (total ou partiel) ***	

* Ne s'applique pas aux comptes affiliés à un courtier.

** Ne s'applique pas si soumis via Olympia Online / logiciel approuvé / distributeur enregistré.

*** Ne s'applique pas si le titre est émis sans certificat, s'il est traité par la division des services aux entreprises et aux actionnaires de la Société de fiducie Olympia ou s'il s'agit d'un titre de créance.

Frais pour prêts hypothécaires

150 \$ Achat ou cotisation en nature	50 \$ Signature de documents
200 \$ Transfert en nature	25 \$ Relevé d'information
15 \$ Frais hypothécaires mensuels (par hypothèque, par compte)	100 \$ Examen manuel d'un achat *
100 \$ Avance supplémentaire	25 \$ Paiement de facture d'hypothèque
50 \$ Quittance (hypothèque gérée)	25 \$ Changement d'échéancier de paiements
75 \$ Quittance (hypothèque standard)	50 \$ Renouvellement
	100 \$ Demande urgente

* Ne s'applique pas si la demande est soumise par l'intermédiaire du tableau de bord hypothécaire en ligne Olympia ou aux résidents du Québec.

Frais pour valeurs mobilières cotées en bourse

50 \$ Frais administratifs par transaction (plus les commissions et frais de courtage applicables)	100 \$ Cotisation en nature
--	-----------------------------

Frais pour compte d'épargne pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

100 \$ Frais de gestion annuels	100 \$ Transfert d'un REER à un CELIAPP (RC720) ou d'un CELIAPP à un REER/FERR (RC721)
---------------------------------	--

Frais de retrait/transfert sortant

75 \$ Retrait partiel ou transfert sortant - en espèces	250 \$ Retrait complet ou transfert sortant
100 \$ Retrait partiel ou transfert sortant en nature	

Frais pour fonds de revenu

50 \$ Versement non planifié de fonds de revenu en espèces	25 \$ Versement et dépôt de fonds de revenu - en nature
	75 \$ Versement de fonds de revenu - en nature

Autres frais

25 \$ Frais de traitement des documents (Ouverture de compte et achats de TMD soumis par courriel, par télécopieur ou par la poste)*	20 \$ Frais de traitement des chèques (par dépôt/par placement/par compte) **
25 \$ Émission de chèque	50 \$ Effet retourné/opération sans provision
10 \$ Frais d'envoi	125 \$ Renonciation à l'impôt retenu
50 \$ Recherche de compte (par demande)	150 \$ Règlement de succession (par compte)

* Ne s'applique pas si soumis via Olympia Online / logiciel approuvé.

** Ne s'applique pas aux cotisations et aux paiements de frais effectués par chèque.

La Société de fiducie Olympia se réserve le droit de recouvrer toute sortie effective d'argent. Tous les frais divers pour des services procurés par des tiers parties seront facturés au prix coûtant. La Société de fiducie Olympia peut évaluer des frais pour services extraordinaires non décrits dans la présente grille tarifaire.

En vertu de l'entente liée à votre compte, vous convenez de payer à la Société de fiducie Olympia les frais annuels et les frais d'opérations en échange de services fournis en lien avec votre compte autogéré. Tous les frais sont facturés lorsque l'opération est traitée à l'exception des frais de gestion annuels.

Des frais de retard de paiement de 2 % par mois s'appliqueront pour tout découvert non payé au plus tard le 15e mars de chaque année.

Tous les frais sont assujettis aux taxes applicables.